

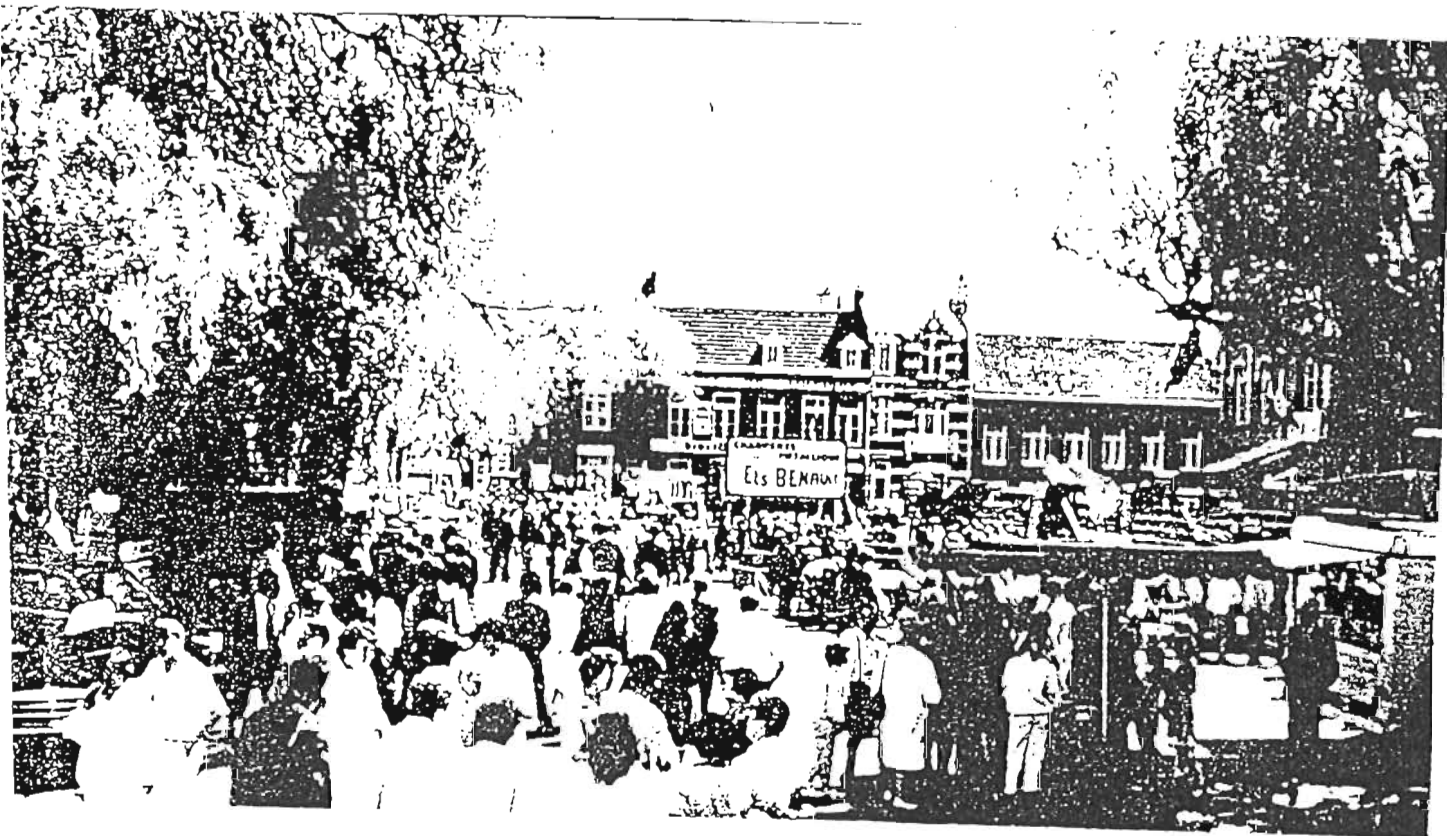


COMMUNE DE STEENWERCK

Canton de Bailleul Nord-Est

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

DOCUMENT PROGRAMME

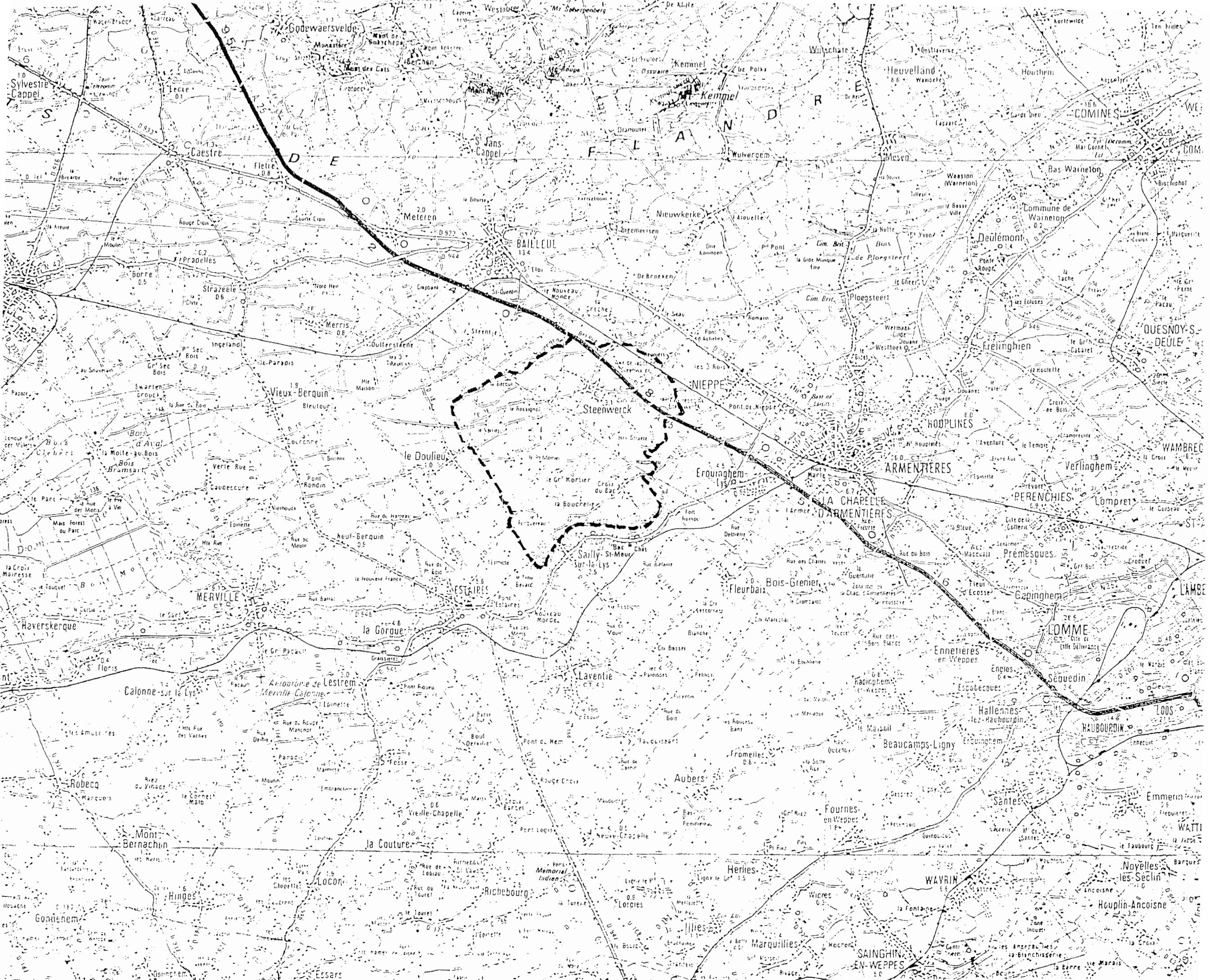


Juin 1992

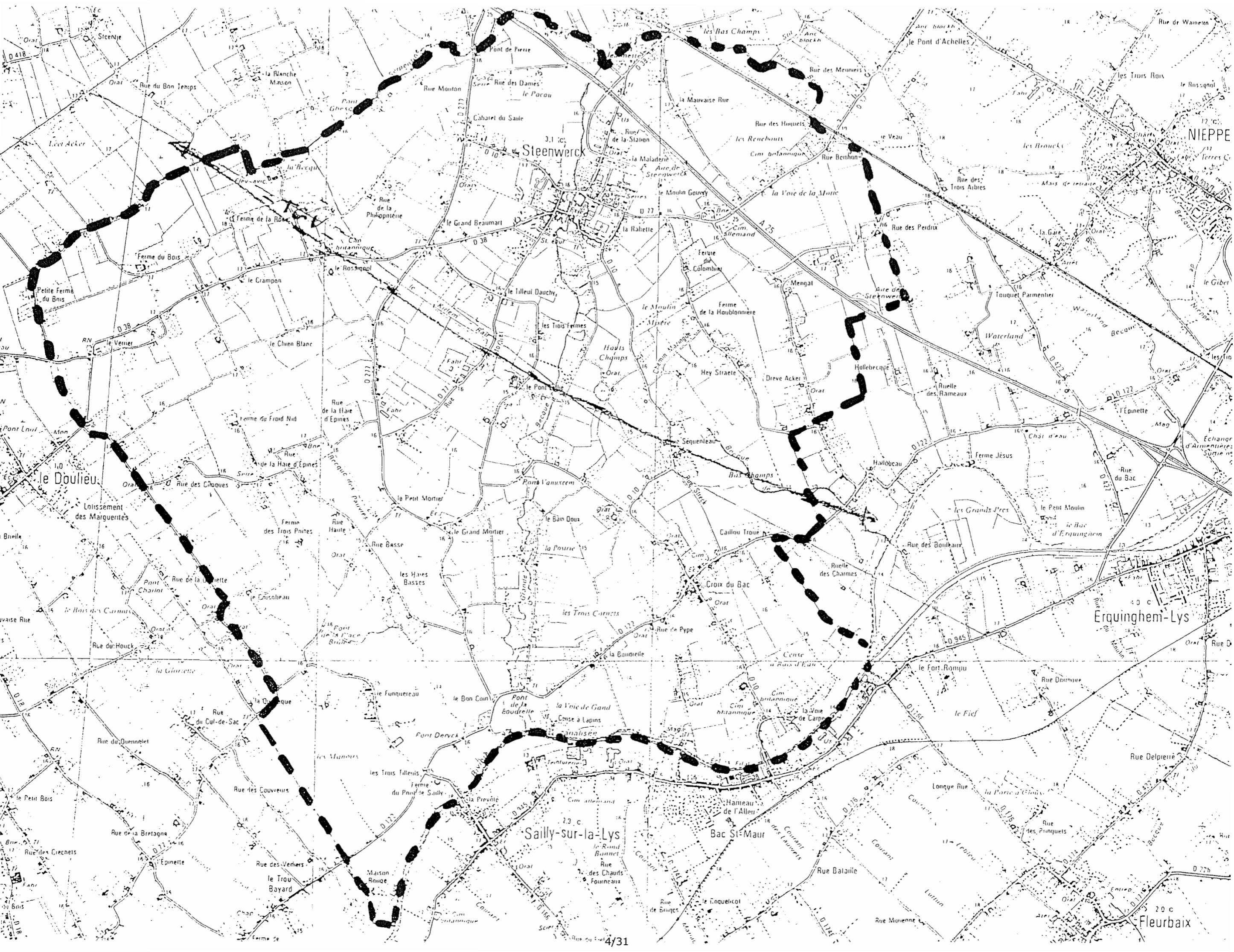


## SOMMAIRE

- A - OBJECTIFS
- B - PROCESSUS
- C - CENTRE DU VILLAGE
- D - LES SITES ET EQUIPEMENTS
- E - LE PAYSAGE AGRICOLE ET LE CADRE  
BATI
- D - LES GRANDES INFRASTRUCTURES







Steenwerck

le Doulieu

Sully-sur-la-Lys

Bac St-Maur

Erquinghem-Lys

Fleurbaix

## A - OBJECTIFS

Sur la base des atouts communaux, des réalisations récentes et des projets, l'équipe municipale désire compléter ses outils de réflexion et ses moyens de réalisation avec le **Conseil Général** dans le cadre de la politique d'aménagement du cadre de vie.

Une étude sera donc menée par un maître d'œuvre : paysagiste/architecte/coloriste/éclairagiste dans le cadre d'une démarche globale qui pourra s'étendre si nécessaire au dehors des limites communales.

A la demande des membres de la charte intercommunale des points particuliers pourront être examinés au titre de cette intercommunalité. Le financement de ce travail spécifique (en référence au T.G.V. - au site des Monts - au réseau routier - au développement touristique...) fera l'objet d'un accord du Conseil Général.

D'une manière générale, les élus communaux souhaitent que les maîtres d'œuvre choisis par chaque collectivité puissent faire état de leurs travaux et se concertent sur les thèmes qui le nécessiteront.

Sont déjà sur le terrain :

Agence Empreinte	Godewaersvelde Merris Neuf-Berquin
Agence Larue	Estaires
Agence Lecœur	Bailleul

## B - PROCESSUS

Le travail attendu de l'équipe de maîtrise d'œuvre se décompose en trois étapes :

### 1 - POURSUITE AVEC L'EQUIPE COMMUNALE DE LA DEFINITION PRECISE DU PROGRAMME.

Le maître d'œuvre devra à ce titre signaler les complémentarités, les incompatibilités et, par conséquent les choix des éléments de programme, uniquement en termes d'objectifs et de valeurs d'usage.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan P.O.S. - cadastre - photos...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux.

- Inspecteur des sites
- S.D.A.
- Centre de phytosociologie
- D.D.E. - D.D.A. - D.R.A.E. - D.R.A.C. -
- C.D.T.
- Syndicat et office de tourisme
- Habitants - enseignants - commerçants
- Comité des fêtes
- Services municipaux
- Communes voisines
- D.V.I. - Bureau des études générales
- E.D.F. - France Télécom

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

## 2 - ANALYSE DES SITES ET PRODUCTION DE SCHEMAS D'ORGANISATION.

L'analyse se basera sur :

- . L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale :
  - samedi - dimanche
  - sortie d'école
  - flux pendulaire
  - jour/nuit
  - fêtes et marchés
- . Un recensement du patrimoine architectural et végétal et de son impact sur le paysage (Cf. étude CREPIS)
- . Des outils, dont le maître d'œuvre fixera la nécessité : photos, films, vues aériennes...
- . Des informations complémentaires indispensables aux prises de décisions ultérieures.
  - plan de circulation
  - historique locale
  - ...

Ces éléments de base permettront au maître d'oeuvre de conforter ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains éléments du programme.

Les propositions du maître d'oeuvre s'élaboreront à travers un ensemble d'esquisses et de schémas d'organisation permettant d'arrêter les options d'aménagement.

Le maître d'ouvrage pourra également, user de ces documents pour inciter ses partenaires, notamment les habitants à s'associer à l'œuvre commune.

### 3 - DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET REALISATION D'AVANT-PROJETS-SOMMAIRES.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, le maître d'œuvre établira un programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

- L'exemplarité
- L'urgence
- Les opportunités (partenaires...)
- Le coût
- ...

Les Avant-Projets-Sommaires des sites pourraient conclure cette troisième étape.

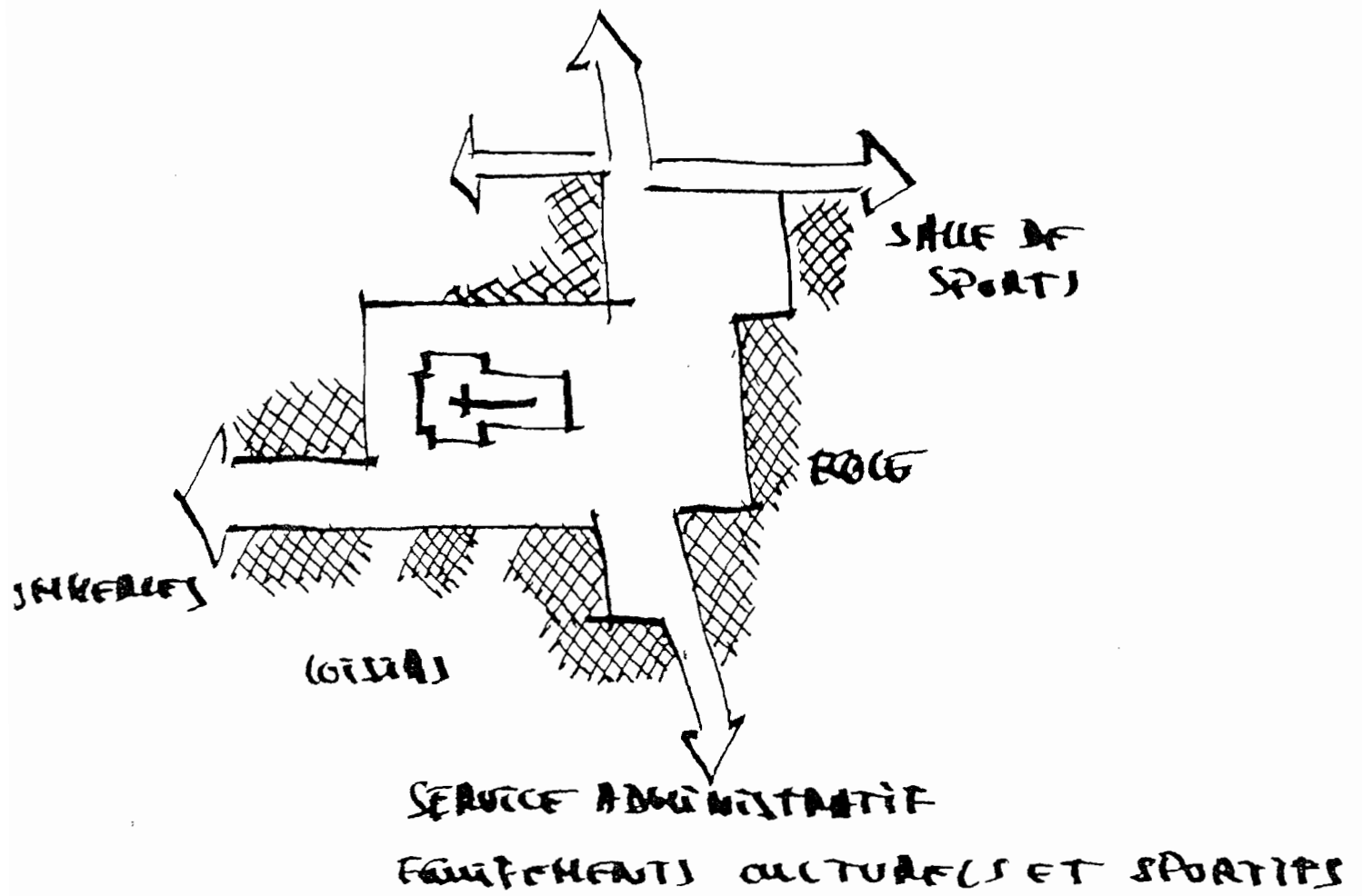
Seulement, l'étendu des lieux et des problèmes posés ne permettent pas de travailler à ce degré de précision, au risque d'en disproportionner les coûts sans même assurer la pérennité du travail.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre effectuera donc des esquisses chiffrées permettant d'élaborer avec l'équipe municipale un programme pluriannuel de travaux.

Parallèlement à ces missions "ordinaires" il sera demandé au maître d'œuvre de produire des documents nécessaires à la médiatisation de son travail (expositions, participation à des manifestations telles que " journée stop - semaine de l'environnement - foire))

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "Ecole des Passemurailles".





## C - CENTRE DU VILLAGE

Point de convergence du réseau viaire, signalé par l'émergence du clocher de l'église, le centre est le support de la vie quotidienne et des moments exceptionnels du village.

Outre les services administratifs, et les commerces, y sont implantés de nombreux équipements culturels, associatifs et sportifs.

L'objectif de cette étude est d'améliorer la fonctionnalité des divers espaces en privilégiant le bien être des habitants (automobiliste - cycliste - piéton...) ainsi que leur souci d'appartenance communale et leurs envies de beau.

D'une manière quotidienne, hebdomadaire, annuelle ou événementielle, la pratique des lieux (accès aux équipements et commerces, rencontres, fêtes...) nécessite des aménagements qui devront être compatibles voire complémentaires. Le recensement des divers usages et des dysfonctionnements actuels est donc indispensable (contraste entre les moments de la journée , de la semaine et de l'année).

Si le souci de fonctionnalité est bien présent, il s'avère que la poésie du village, qu'il convient de préserver, tient à la diversité d'usage d'un même lieu et au caractère rural des mises en œuvres.

Outre les travaux programmés (bâtiment, voirie, assainissement, électricité...) qui peuvent être le support d'un aménagement lourd, l'essentiel des actions visera à valoriser l'existant : équipements - éléments pittoresques - patrimoine bâti et végétal.

### 1/ Les équipements et leurs abords.

Image du dynamisme communal et du plaisir à vivre des habitants, les équipements se doivent d'être visibles et commodes d'accès. Certains nécessitent en outre la mise en oeuvre d'un parvis, prolongement extérieur, représentatif comme celui de la mairie et de l'église ou fonctionnel comme celui de l'école.

## 2/ Élément pittoresque.

La Grande Becque, élément singulier du paysage communal, traverse le centre du village du Nord au Sud.

Parfois tubée elle demeure heureusement présente, comme derrière l'église et s'accompagne d'un accastillage spécifique (berges maçonnée, garde corps, passerelle...) qu'il convient de renforcer.

C'est l'occasion de développer de manière inventive la continuité du thème de l'eau, très présente en zone agricole et visible au centre du village.

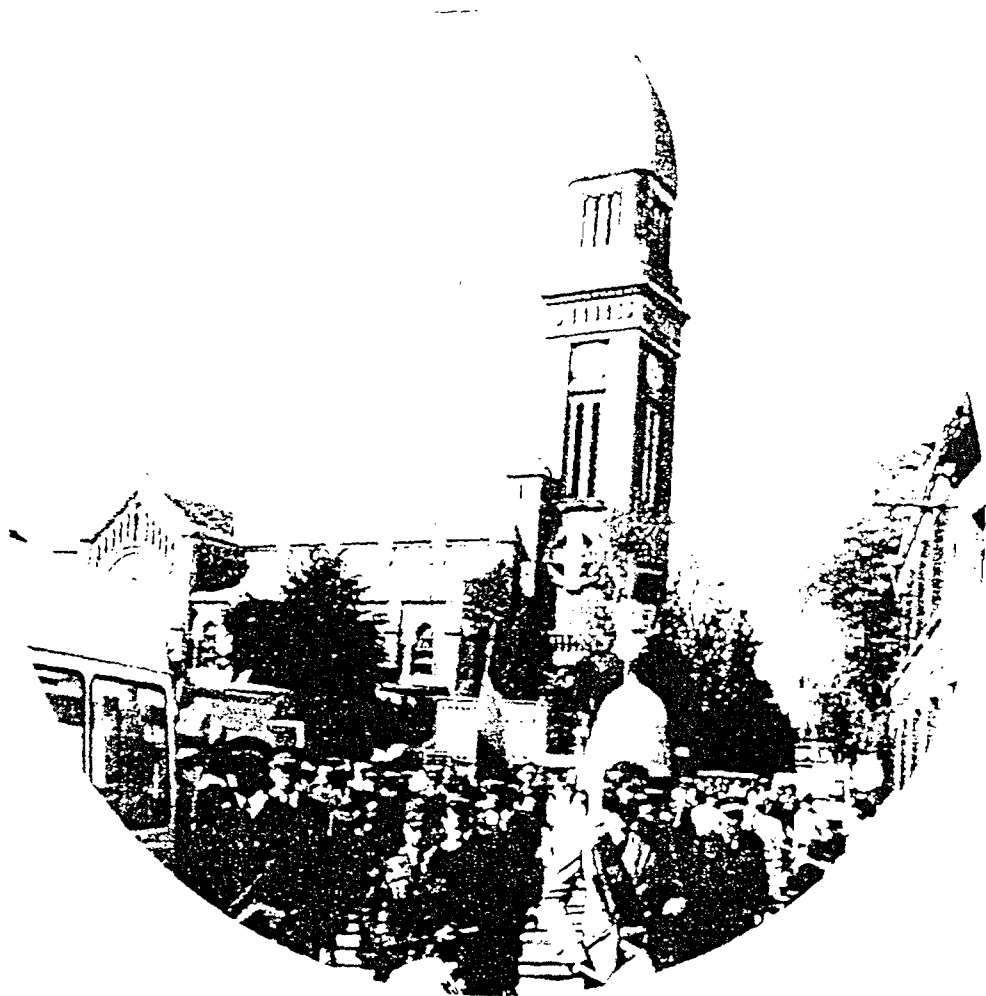
## 3/ Patrimoine bâti.

La valorisation des espaces publics ne peut se limiter à la seule emprise au sol. Les franges bâties participent à l'esprit et à la qualité des lieux.

L'espace central, autour de l'église et les rues adjacentes comme la grand-rue, sont avant tout composés par les bâtiments.

Outre le recensement des divers vocabulaires architecturaux et des modénatures, une hiérarchisation des immeubles se fera en fonction de leur qualité propre et de leur présence urbaine (perspective - angle de rue - séquence...).

Les ravalements, les modifications de façades, les mises en couleur, les clôtures feront l'objet de conseils sous forme de cahier de recommandations riches en croquis.



#### 4/ Patrimoine végétal

Essentiellement rurale, la commune de Steenwerck ne manque pas de chlorophylle même dans le centre.

Tout autant que le bâti, le végétal apporte de la couleur et agit sur l'ambiance lumineuse des espaces au rythme des saisons.

Élément de structure ou simple accompagnement, la place du végétal devra être fixée en premier lieu de manière schématique. Ultérieurement une organisation précise sera faite en fonction:

- du patrimoine végétal existant (implantation - état sanitaire...)
- de l'usage des lieux
- la lumière - la couleur - les senteurs recherchées
- du coût de réalisation

#### 5/ Couleur et lumière

La pratique quotidienne du village nécessite la mise en œuvre de l'éclairage public.

Au-delà de l'aspect purement fonctionnel, voir et être vu, le maître d'ouvrage de l'étude souhaite user de la lumière comme de la couleur pour mettre en valeur et enrichir le paysage communal.

Un éclairagiste sera donc associé à l'équipe de maîtrise d'œuvre afin d'éviter toute redondance dans les effets recherchés et d'enrichir tant la réflexion que les propositions d'aménagement.

De même, un coloriste s'engagera dans la réflexion comme conseil auprès des particuliers et de l'équipe de maîtrise d'œuvre (choix des matériaux, associations sol/mur/végétaux...).



Estaminet - Musée de la Vie Rurale  
- FERME BRAME -

59.181 STEENWERCK. NORD.



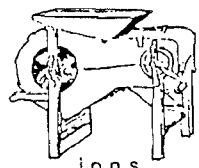
OUVERT LE  
DIMANCHE  
APRES-MIDI  
DE 15H A 18H  
DE JUIN A OCTOBRE  
TEL: 28.49.94.78



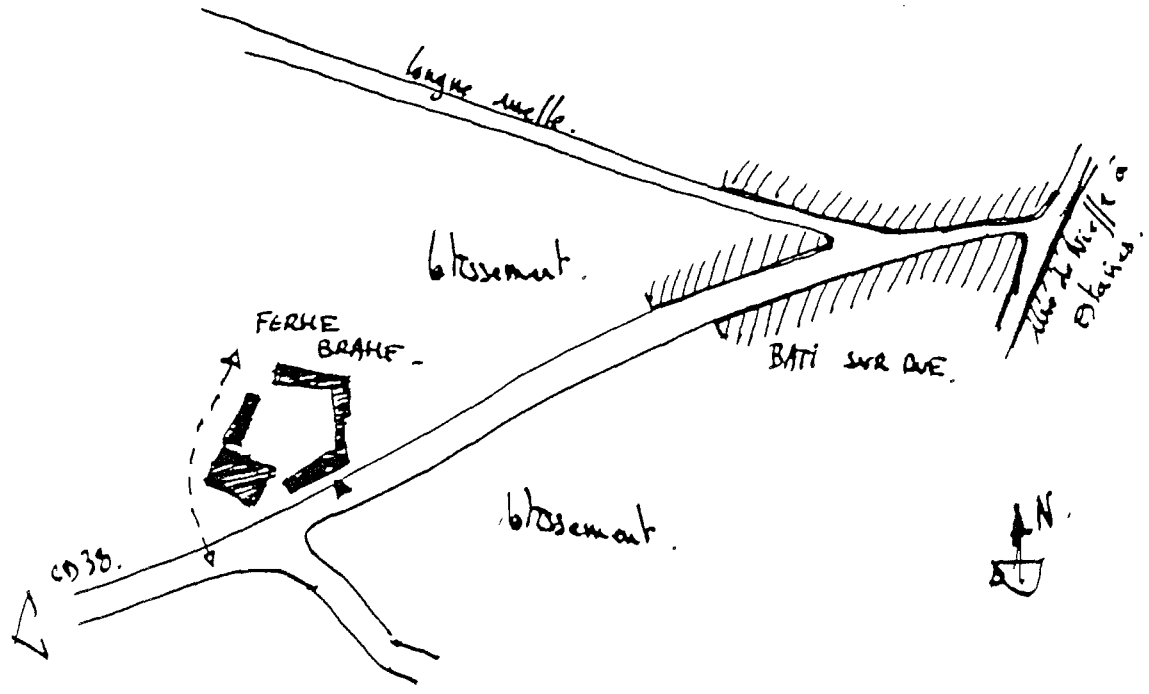
LA GRANGE  
MACHINES AGRICOLES  
LE GRENIER A GRATIN  
L'ECURIE  
LA PORCHERIE  
L'ETABLI  
LA CUISINE  
LA CAVI  
L'ECOLE



L'ESTAMINET  
LES JEUX  
LA CONFISERIE  
LE CONFORTIER  
LE MARAISIER  
LE FORGERON  
LE VANNEUR  
LE CHAMBIER  
L'INFIRMERIE



i.p.n.s



## D - LES SITES ET EQUIPEMENTS

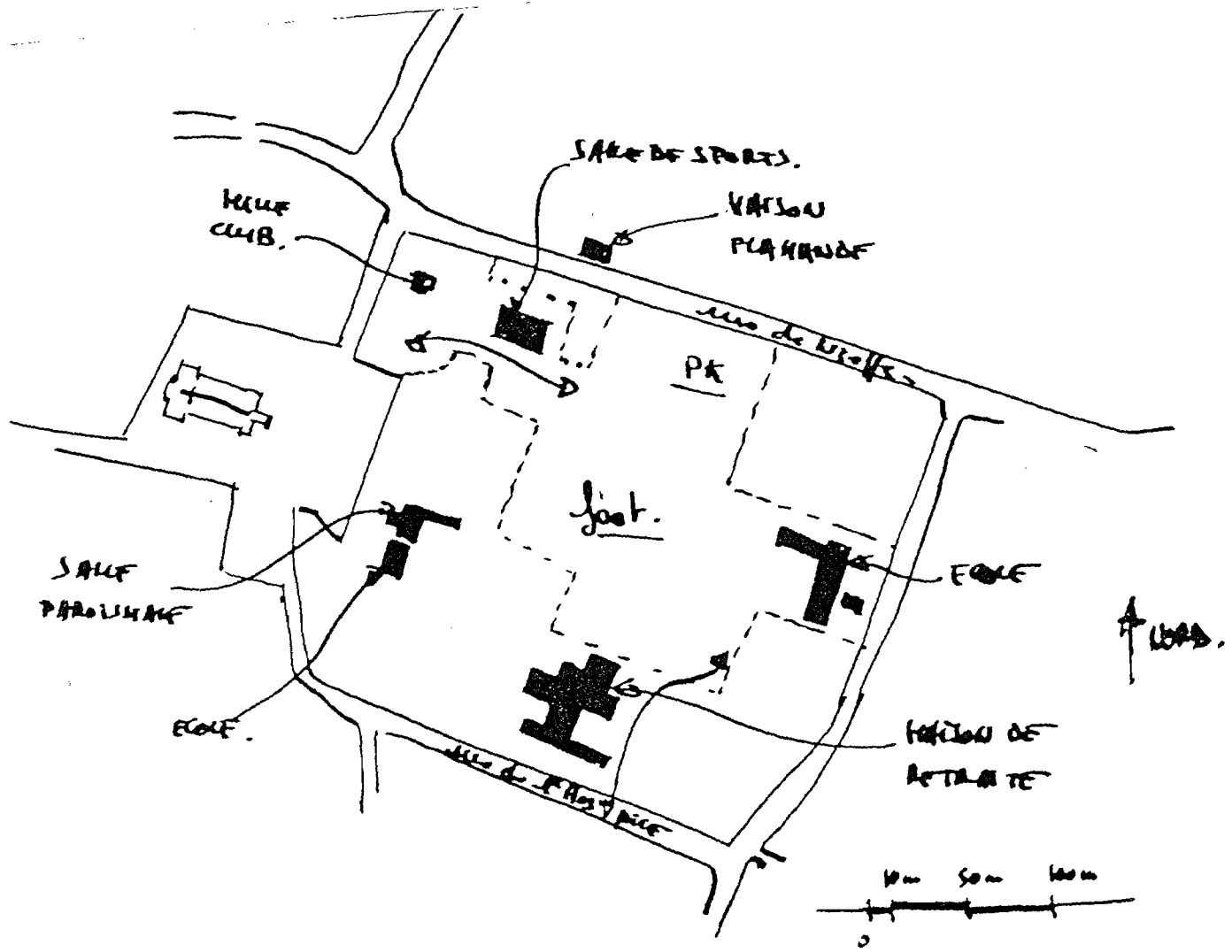
Au delà de l'espace central du village, les nombreux équipements communaux feront l'objet de propositions d'aménagement, visant un meilleur usage et une participation qualitative au paysage communal.

### 1/ Ferme Brame

Calant une cour intérieure, les bâtiments de la ferme se peaufinent de jour en jour. Les énergies largement dépensées se sont focalisées sur les bâtiments et leur contenu, faisant de cette propriété un estaminet et un musée de la vie rurale agréables et enrichissants.

Les abords, sur rue et latéralement devraient permettre une meilleure lecture du site et un usage plus commode pour les consommateurs (accès - stationnement - détente...). Un arboretum devrait compléter l'équipement en fond de parcelle.

La conception de ces lieux se fera dans le même esprit que celui qui a guidé la mise en scène des collections et le début de restauration des bâtiments. Des croquis explicatifs permettront à une main- d'œuvre "bénévole" d'en réaliser une partie. Enfin, le phasage approprié des travaux permettra une mise en œuvre progressive et valorisante à chaque instant, voire même pédagogique.



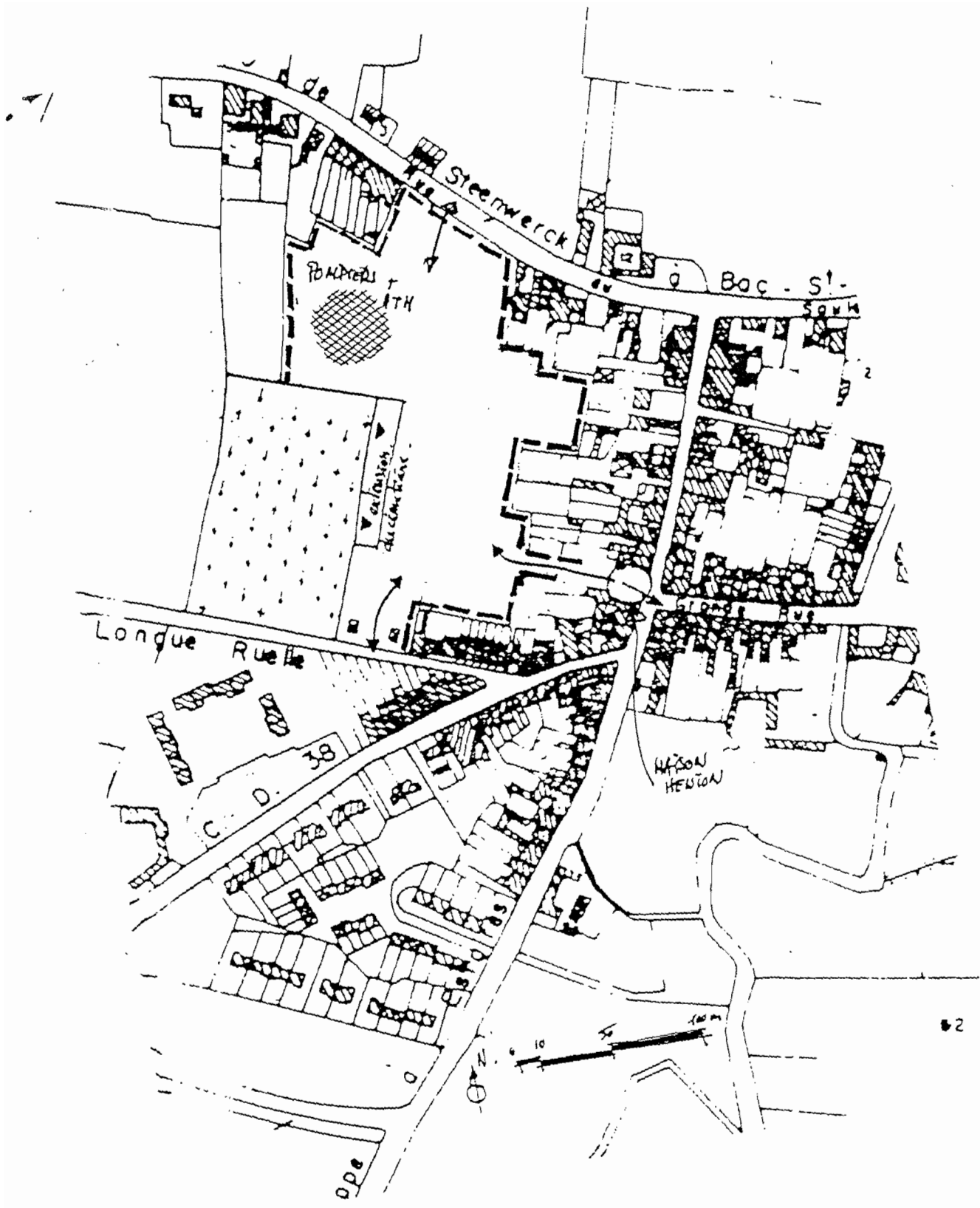
## 2/ Terrain de Foot

Vaste îlot d'environ 7 hectares, cette partie du village entr'ouvert sur la place le long de la salle de sports, est occupé en son centre par le terrain de football.

Si le côté Nord, sur la rue de Nieppe est largement ouvert, les limites Est-Sud et Ouest sont construites et isolent le terrain du centre du village.

Du fait de cette organisation, le terrain est entouré de fonds de parcelles mais les nombreux équipements sont autant d'occasions de connivence entre le coeur et la périphérie (salle de sports, écoles, salle paroissiale, maison de retraite, desserte des logements...).

Outre la simulation de la deuxième salle de sports, la réflexion portera sur l'organisation prospective de l'îlot. L'optimisation des divers pratiques et usages du site (foot - détente - promenade - foire...) devra conforter le paysage existant et gérer convenablement les limites privé/public).



82



### 3/ Maison Henion

Cette appellation recouvre des terrains à l'Ouest de la commune qui pourraient être accessibles du centre par la Maison Henion.

Celle-ci, en fort mauvais état sera à terme remplacée par un nouveau bâtiment doté d'un large passage cocher.

Situé dans l'axe de la Grande Rue il desservira le nouveau parcellaire du Nord (jusqu'au C.D. 10), au Sud (jusqu'à la Longue Ruelle).

Mitoyennes à ce futur programme de logements, des propriétés communales sont l'occasion de préfigurer et de conforter la qualité des entrées du site

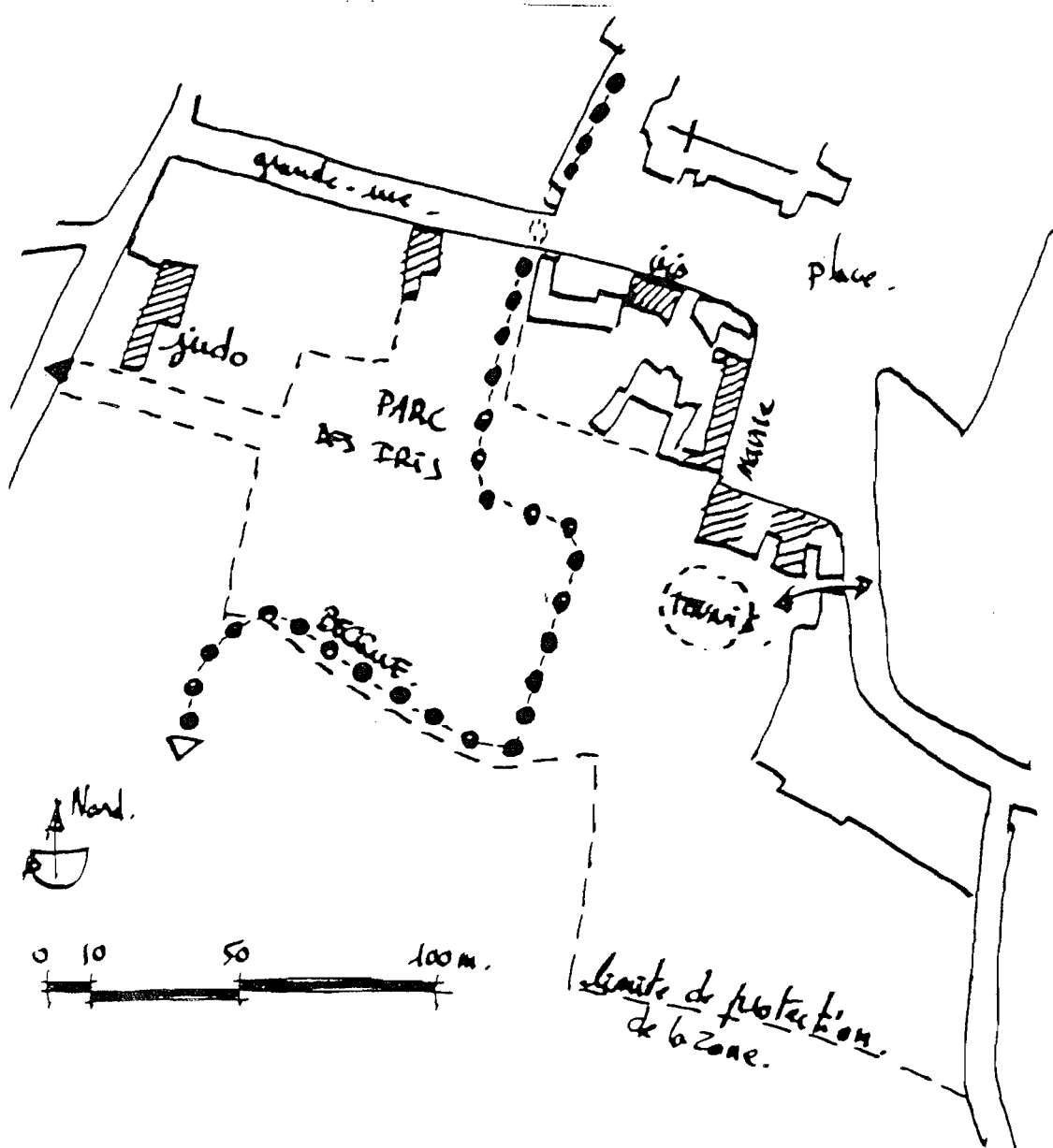
- extension du cimetière au Sud
- le Centre Technique Municipal et le bâtiment des pompiers au Nord.

---

Isolé au fond de parcelle, cet équipement tout neuf jouxte le cimetière. L'aménagement de son accès depuis le C.D. 10, de la desserte du bâtiment, des zones de stockage, apporteront matière à inscrire l'ensemble dans le site actuel et à venir..

Forte de son expérience passée, (lotissements existants locatifs et en occasion), la commune a ici l'opportunité de définir un cahier des charges précis pour ces futures constructions.

- . Nature des voies : relation auto/piéton/cycliste.
- . Espace vert collectif : situation et conception.
- . Vues et perspectives : notamment depuis le passage Henion.
- . Nature des limites : avec le centre technique municipal, le cimetière et les fonds de parcelles à l'Est.
- . Les réseaux : une fois le maître d'ouvrage connu, il sera intéressant de rencontrer les services concédés (E.D.F. - G.D.F. - France-Télécom) pour définir par exemple le mode d'insertion des boîtes de branchement.
- . Couleur et lumière : le travail entrepris dans le centre du village trouve ici une suite cohérente et un mode d'expression dans un contexte à composer.



#### 4/ Parc des Iris

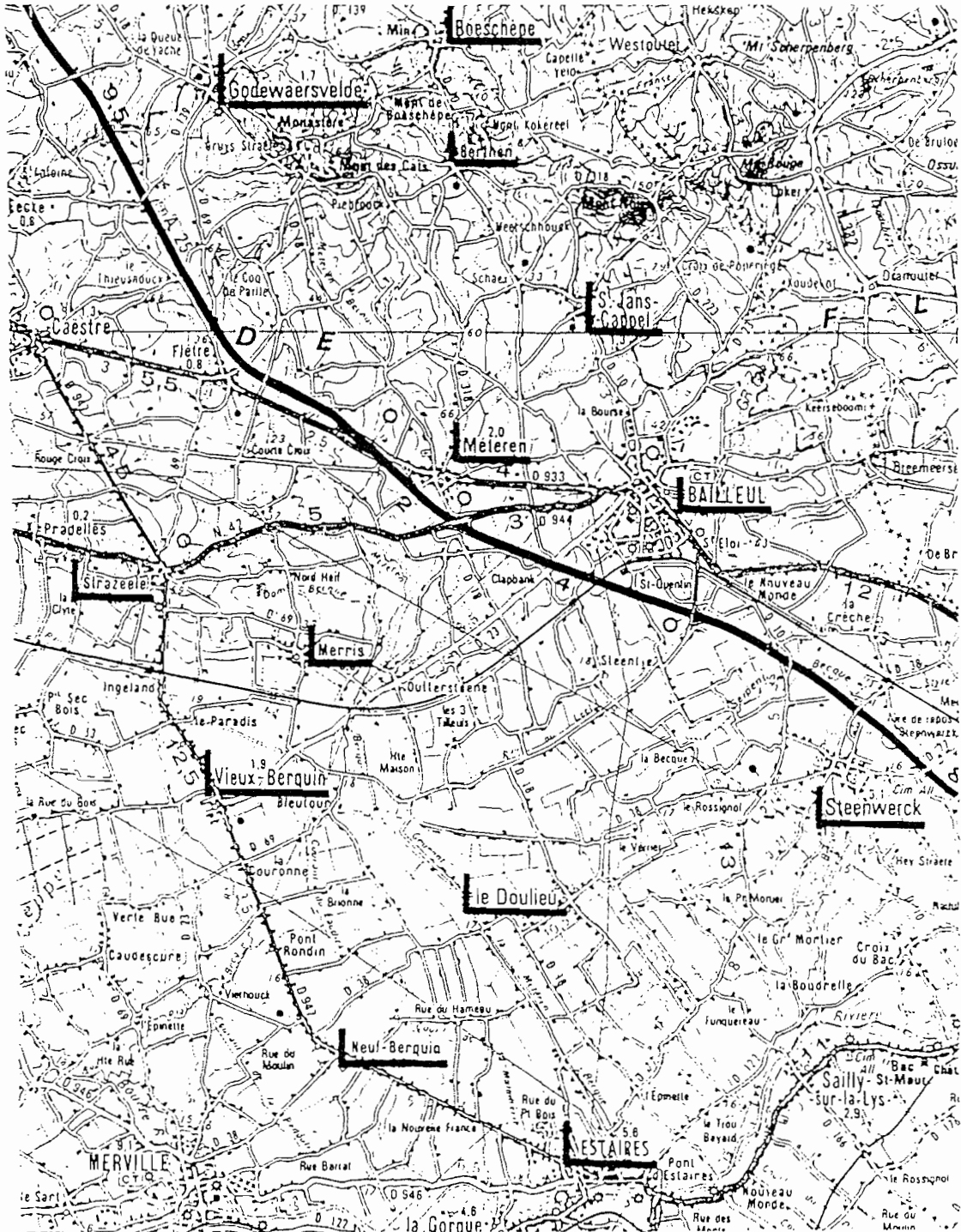
Les méandres de la grande Becque ont été le support de l'organisation de ce parc. Ouvert sur la Grand-Rue, il s'étend jusqu'à la rue de l'hospice où deux courts de tennis viennent d'être aménagés.

La réflexion portera tant sur la mise en valeur et l'usage du site que sur l'organisation générale des divers équipements qui en constituent la limite Nord : la maison "arbre", la brasserie transformée en immeuble d'habitation, les iris, la mairie, le centre social, la bibliothèque, les tennis...

Une liaison jusqu'à la rue de Bailleul, près du club de judo est prévue au P.O.S. Cette étude est l'occasion de définir, au delà de l'intention, la nature de cette liaison et de fixer les perméabilités du site afin d'en accroître l'usage tout en assurant une gestion commode.

Le passage de la Grande Becque, l'ouverture au public du parc et la présence de structure d'accueil (Iris) peuvent composer une base solide de découverte du milieu naturel communal.

Dans ce registre, la ferme Brame et ses abords sont un autre maillon de cette chaîne d'information et de découverte de la commune.



CHARTRE INTERCOMMUNALE

PLAN DE L'UNION / ROUTES DE FIANCÉE

## E - LE PAYSAGE AGRICOLE ET LE CADRE BATI

Avec ses 2500 hectares à remembrer, le paysage agricole mérite un regard attentif et des actions visant à en conforter les qualités et les caractéristiques.

A l'exception de la Lys au Sud et de petites Becques à l'Ouest et au Nord, peu de composants du paysage marquent les limites communales. Pour cette raison et si nécessaire, le champ d'investigation pourra faire l'objet d'une concertation avec les communes limitrophes.

Cette concertation est facilitée par l'existence de la charte intercommunale Val de Lys/Monts de Flandre regroupant 13 communes autour de nombreux projets.

- Godewaersvelde : étude réalisée - travaux en cours.
- Estaires : étude réalisée - travaux en cours.
- Bailleul : étude en cours.
- Merris : étude réalisée
- Neuf-Berquin : étude réalisée

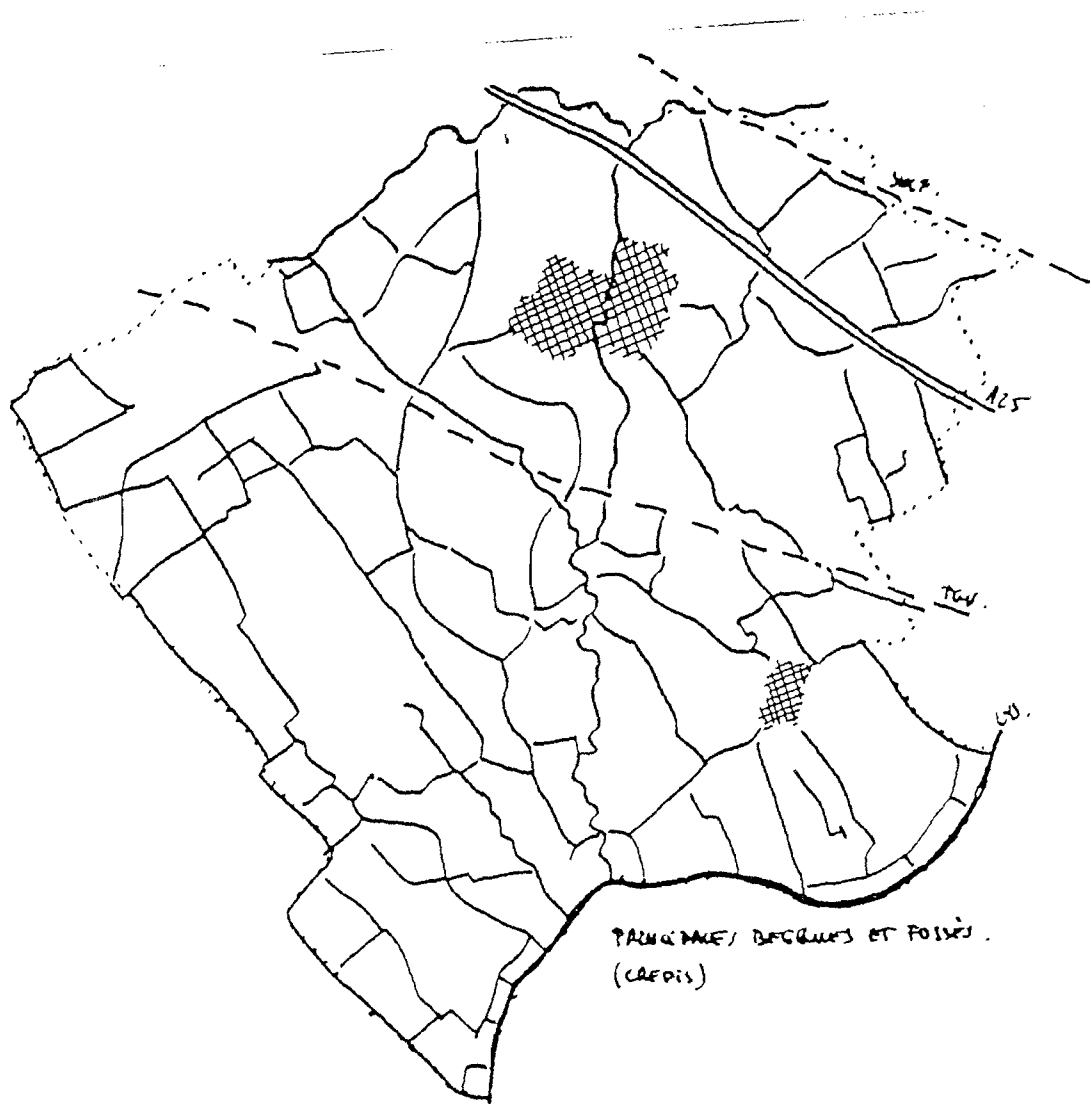
### 1/ LES CONSTITUANTS DU PAYSAGE

La composition du paysage agricole est dépendante de la qualité de chaque constituant et de leurs imbrications.

L'analyse et les intentions seront donc globales même si des propositions d'aménagement demandent à être détaillées et localisées.

Afin d'éviter toute redondance, il est recommandé aux maîtres d'œuvre de l'étude de prendre connaissance de l'important travail réalisé par le C.R.E.P.I.S. (Bailleul) à la demande du Conseil Général : étude d'impact du remembrement de Steenwerck.





PAINA MAE/ BÉGUENS ET FOISSÉ  
(CRÉPIS)

### a) Réseau viaire

Routes départementales - chemins ruraux - chemins d'exploitation..., le maillage obéit à des logiques fonctionnelles et à des exigences de gestion auxquelles il est souhaitable d'apporter des solutions précises (entretien des fossés, des bas-côtés...) et pourquoi pas de nouvelles fonctions :

- perspectives à créer où à valoriser,
- arrêt près d'un lieu bucolique ou remarquable,
- aménagement de parcours traditionnellement empruntés par les habitants (promenades, parcours thématiques, en relation avec le plan départemental des circuits de randonnée).
- ...

### b) Réseau hydraulique - Becque

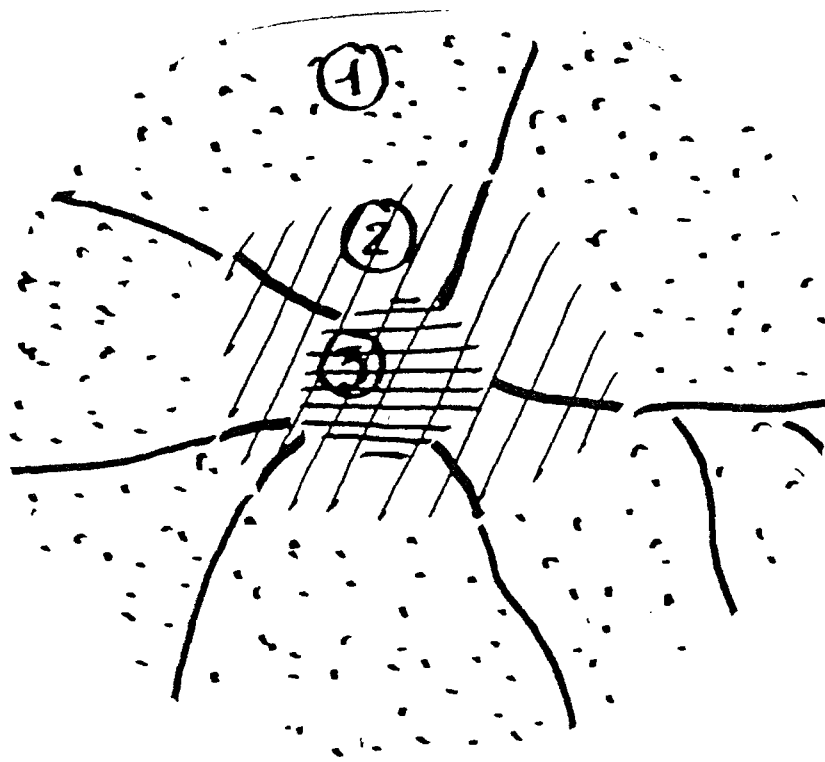
La Becque affluent de la Lys, réseau dense de fossés,... l'eau omniprésente a conditionné la dispersion de l'habitat et la microtopographie du parcellaire.

L'attention dans le cadre de l'étude portera sur les aménagements susceptibles de valoriser et de donner à voir cette caractéristique première du paysage agricole (points remarquables, franchissements,...).

### c) Hameaux - Fermes

Les exploitations agricoles ponctuent le paysage agricole et sont autant de points de repère. Leur valorisation passe par celle du bâti et de leurs abords.

Des conseils seront dispensés sous forme de croquis. Au hameau de la Croix du Bac, l'étude tentera de concilier le plaisir à vivre des habitants (relation aux espaces publics), le transit automobile, (carrefour) et l'appartenance à la commune de Steenwerck.



## 2/ LIMITES DES ESPACES BATIS

Dans le cadre de la composition du paysage (parcellaire - réseau viaire et hydraulique) la partie urbanisée se caractérise par le traitement et la perception de ses limites avec le paysage agricole.

Au-delà de la notion de "Portes" il semble plus opportun de parler pour la commune de Steenwerck de progression entre le paysage agricole et le domaine bâti.

- |  |   |                           |
|--|---|---------------------------|
| 1/ vues lointaines<br>bâti isolé<br>(clocher : point de<br>mire) | 2/ bâti épars le long<br>des voies<br>(vue des fonds de<br>parcelles) | 3/ bâti dense<br>(centre) |
|--|---|---------------------------|

Cette progression parfois susurrée, parfois affirmée sera servie par chacun des constituants du paysage.

### a/ Hiérarchisation des voies

- emprise et composition (trottoir - piste cyclable...),
- traitement des bas-côtés/des carrefours.

### b/ Le végétal

A l'approche du centre, les voies communales et départementale ont été plantées accompagnant ainsi la densification du bâti.

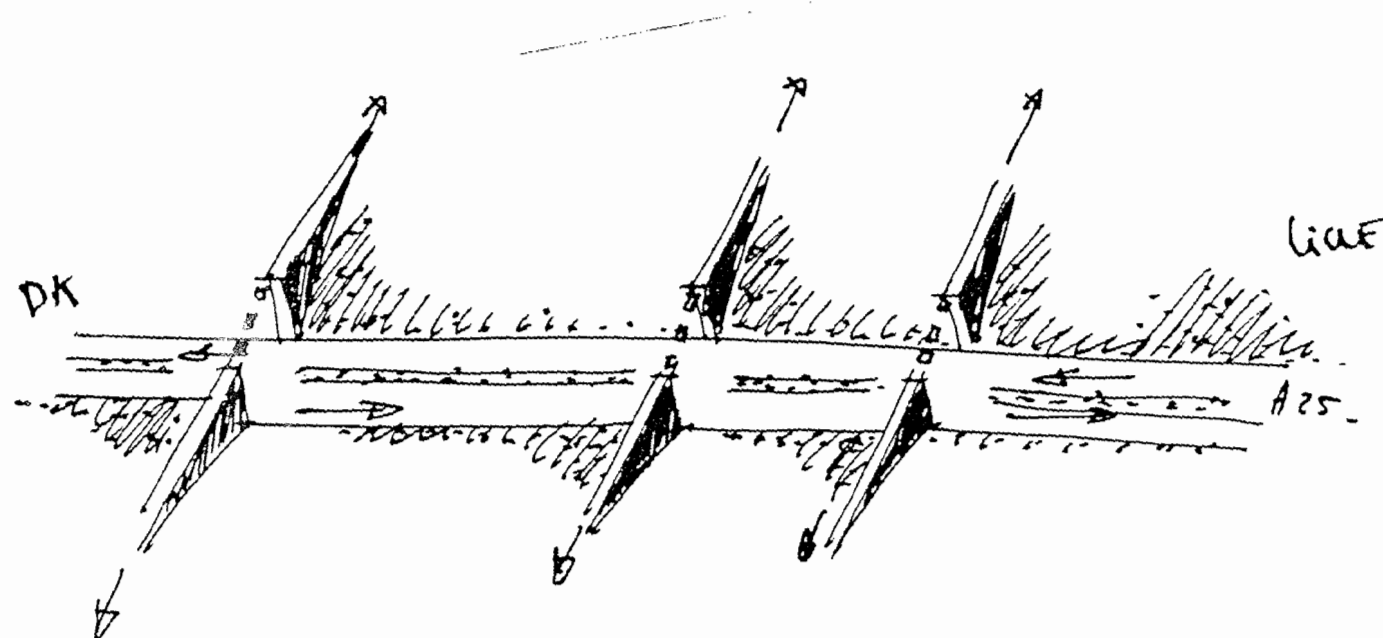
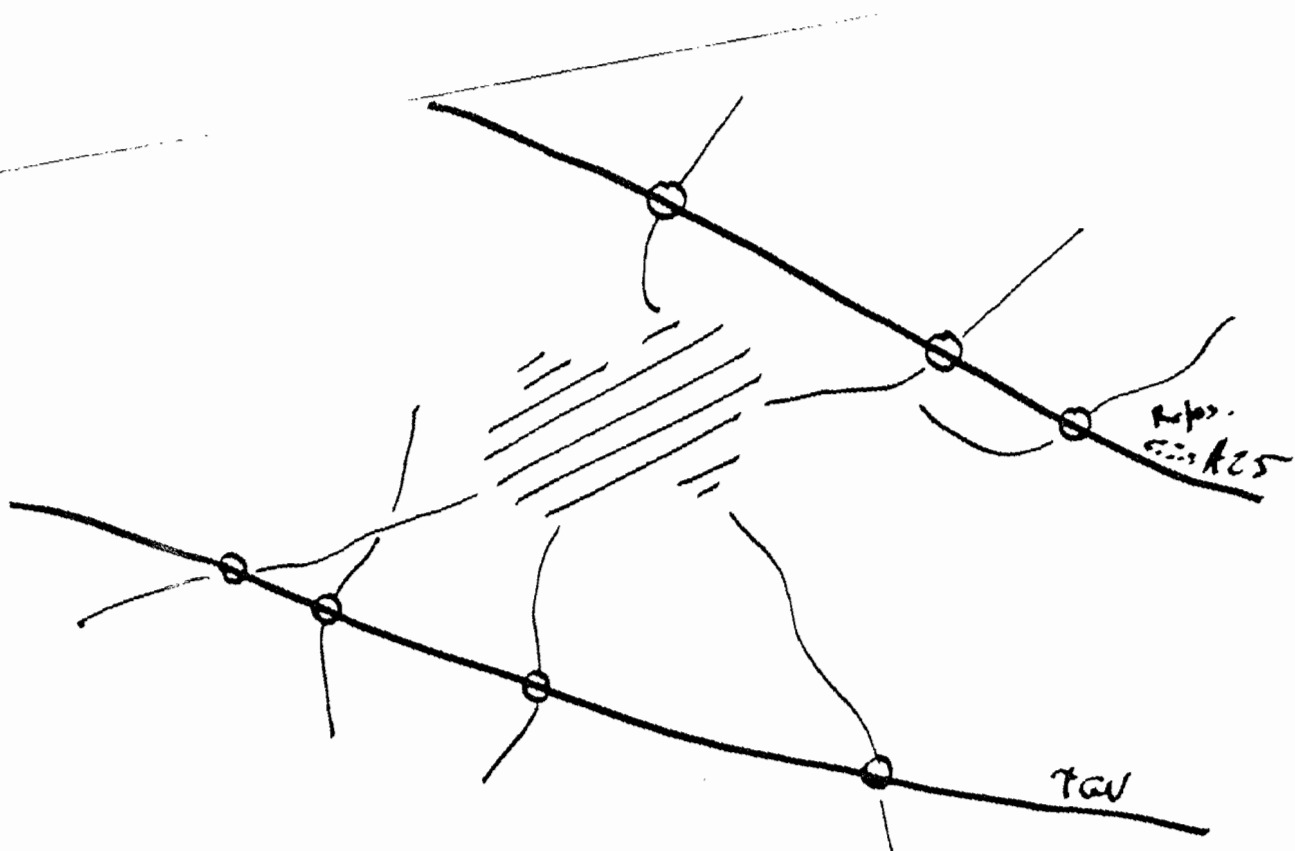
Le choix des essences, (silhouette - couleur) les implantations, les diverses tailles participeront à la lecture progressive des espaces.

c/ L'éclairage

Outil fonctionnel et scénique, l'éclairage public répondra aux attentes des usagers tout en offrant une vision nouvelles et dynamique du village.

d/ Le bâti et son accompagnement

Compte-tenu du fort impact du domaine privé (bâti et jardin) sur la qualité des voies, des principes d'aménagements seront établis et illustrés abondamment afin d'inciter les propriétaires à accompagner l'effort municipal dans la composition de ces voies.



## F - LES GRANDES INFRASTRUCTURES

Cette commune très étendue est lacérée d'Ouest en Est par divers réseaux :

- E.D.F. - lignes à haute tension.
- S.N.C.F. - T.G.V. et ligne habituelle.
- Autoroute A25.

Equidistant de la ligne T.G.V. et de l'autoroute A25, le centre ville n'est accessible du Nord au Sud que par franchissements.

Chacun de ces points singuliers est l'occasion de voir ces infrastructures et le paysage alentour de façon privilégiée (belvédère).

L'étude montrera s'il est envisageable par un aménagement simple de tirer parti de cette situation.

Outre les trois franchissements sur les 3,5 km de l'A25 en territoires de Steenwerck qui permettent déjà d'informer les usagers de l'autoroute de certains événements locaux (journée stop - 100 Km..), la structure du paysage existant peut être travaillée de façon à signaler la commune (en linéaire - aux franchissements - dans les aires de repos).

Ce travail se fera en concertation avec les gestionnaires de l'A25 et des CD qui la franchissent.

La mise en œuvre de la ligne TGV, nécessite des ouvrages importants, tant pour le passage de la ligne que pour le maintien du réseau viaire et hydraulique existant.

La S.N.C.F. se doit d'accompagner cette ligne d'un travail sur le paysage conformément à l'étude d'impact réalisée en amont.

La commune, associée à ce travail se fera conseillée par le maître d'œuvre de l'étude F.A.C.V. afin de garantir la prise en compte des spécificités communales (examen des documents du paysagiste S.N.C.F. - propositions - discussions).

Les sites examinés sont de nature différente

- Abords des ouvrages d'art.
- Linéaire de la ligne.
- La grande Becque, faisant l'objet d'un projet de classement ZNIEFF.

A l'exemple de la valorisation du centre ville, faisant appel à des outils complémentaires (végétal, couleur, lumière...) la participation du T.G.V. dans le paysage pourra user des mêmes moyens.

Une fois les principes d'organisations définis, la commune établira un scénario de répartition des dépenses avec les partenaires qu'elle jugera utile de solliciter (S.N.C.F. - Conseil Général (D.V.I.) - Conseil Régional - D.I.R.E.N. ...).